



COMMUNE DE MONTMIRAIL

Procès-verbal du Conseil municipal du 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s'est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Jean-Paul Colmont, Alain Guenon, Pascal Hourlier, Juan Garcia Rodriguez, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Pascal Poisson pouvoir à Romain Girardin, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq,

Absente excusée : Claudette Bouché,

Absente : Elisabeth Benard

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2026.

N°2026-100308 Affaires générales- renouvellement de la convention avec l'association Piste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après l'exposé de Monsieur Le Maire relatif au projet de renouvellement de la convention avec l'association PISTE, pour mémoire, la ville de Montmirail confie l'entretien de plusieurs zones de Montmirail à l'association d'insertion sur plusieurs zones, à savoir :

- Entrées de Ville (Châlons, Artonges, Paris, Courbetaux)
- Parking autour du local situé au 34 avenue Charles De Gaulle
- 1ère, 2ème, 3èmes avenues
- Parcours de santé
- Aire de jeux du rond de l'avenue
- Possibilité de réaliser d'autres travaux à la demande en complément de ceux listés : travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments, petite maçonnerie....après validation de la faisabilité et du temps restant dans le cadre de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- reconduire ce partenariat pour 2026, en contrepartie d'une subvention de 15 362€ (versée au 30/04/2026 pour 7 681 € et au 31/10/2026 pour 7 681€)

- autoriser le maire à signer la convention.
- préciser que ces dépenses seront obligatoirement inscrites dans le budget 2026

N°2026-100309 Urbanisme- dénomination d'une voie publique

Monsieur le maire expose que la rue de Roussat initiale a été séparée en deux tronçons distincts par la création de l'impasse des Abréans et que ces deux tronçons, situés pour l'un dans le hameau de Roussat et pour l'autre dans le hameau de Fontaine-Essart, constituent un doublon d'adressage préjudiciable au bon fonctionnement des services publics et de secours et aux habitants, qui s'en plaignent régulièrement. Les trois habitants concernés ont donné leur accord pour la modification de leur adresse, nom de voie compris.

Considérant qu'il est indispensable de rebaptiser la rue de Roussat de Fontaine-Essart pour mettre fin aux désagréments des riverains et permettre une desserte efficace des lieux par les réseaux et les services publics et de secours,

Sur proposition de Monsieur le maire ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- débaptiser la rue de Roussat de Fontaine-Essart, qui débute à l'intersection de la rue de Louvois, de la rue de Fontaine-Essart et de la rue de la Source à l'intersection des rues et se termine à la jonction avec la RD 373
- Préciser que la rue de Roussat débute à l'intersection de l'impasse des Abréans et la rue du moulin avec la RD373 et se termine à l'intersection avec la RD 43
- Prolonger la rue de Louvois sur l'ancien tracé de la rue de Roussat débaptisée. Ainsi la rue de Louvois débute à l'intersection de la rue du Puits Petit et de la rue des Vignottes et se termine à la jonction avec la RD 373
- Autoriser monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires, notamment la mise à jour de la base d'adresse nationale

N°2026-100310 Finances- demande de subvention au titre du FIPDR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire reçue en date du 26 février 2026 de la Préfecture de La Marne,

Considérant le projet de la ville de Montmirail d'acquérir deux caméras piétons pour le service de la police municipale,

Considérant la possibilité d'obtenir auprès du FIPDR 2026, un financement à hauteur de 200 € par caméra,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à solliciter une participation de l'Etat au titre du FIPDR 2026 pour le financement des dépenses d'acquisition de caméras piétons pour un total de 2 292,00€HT
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

N°2026-100311 Finances-demande de subvention au titre des amendes de police

Vu le projet de sécurisation de l'Observatoire de la sécurité routière du Département de La Marne,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 24 septembre et 02 décembre dernier,

Considérant la volonté de la ville d'une meilleure sécurisation du carrefour RD 23 et rue de la troisième avenue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-approuve le projet présenté pour un total de 65 858,00 HT soit 79 029,60€ TTC

-sollicite une subvention auprès du département de La Marne au titre des amendes de police au taux de 20%

-autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

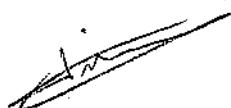
Informations générales

Décisions prises par le maire en vertu des délégations données par le conseil municipal

OBJET	FOURNISSEUR	DATE	Montant TTC
Console son salle Roge Perrin	SCENOTEK	14/01/2026	2 593,92 €
Fournitures St	Signature	03/02/2026	799,37 €
Distribution du BI	Editions DDLD	03/02/2026	188,16 €
Brochure BI	CASTEL PRINT	03/01/2026	2 809,80 €
Extincteur Eglise	CHUBB	31/01/2026	370,73 €
Extincteur Halle aux veaux	CHUBB	31/01/2026	247,15 €
Remplacement moteur ventilo ciné	DALKIA	06/02/2026	621,29 €
Contrats de services	ESME Solutions	06/02/2026	2 170,00 €
Fleurissement	JARDI EMERAUDE	17/02/2026	312,50 €
Miscanthus	EARL DE LA GRACE	17/02/2026	720,06 €
Console de son RP complt	SCENOTEK	17/02/2026	793,92 €
Portail PSM	CURFS	11/02/2026	4 656,00 €
Fournitures entretien tondeuse	MARTEL	06/02/2026	300,35 €
Fournitures Entretien tondeuse	CMM	06/02/2026	792,43 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Tristan RUIZ
Le secrétaire de séance



Etienne DHUICQ
Le Maire

